

CHARTRE « ORGANISATEUR » 2025 Circuit et Championnat Régionaux Grand-Est Équitation Western

(Conditions d'attribution des aides du CRE Grand-Est)

Ce document a pour objet de définir les conditions à réunir par un Organisateur Délégué, pour être éligible à l'obtention de l'aide matérielle du Comité Régional d'Équitation du Grand-Est lors d'un Championnat Régional ou d'une étape du Circuit Régional de la discipline concernée étant précisé que seules les structures à jour de leurs paiements quels qu'ils soient envers le CRE peuvent prétendre à ces aides.

1. L'Organisateur Délégué s'engage à mettre en œuvre le Championnat ou l'étape du Circuit Régional en s'appuyant sur le règlement proposé par la Commission Régionale de la discipline concernée, à publier avec le programme sur le site FFE et à communiquer aux concurrents sur place par voie d'affichage.

2. Le CRE Grand-Est fournit les récompenses sous forme de trophées, médailles, cadeaux, plaques et flots pour les podiums et de cadeaux, plaques et flots pour la suite des classés « Championnat » selon la règle du 1 pour 4 et dans la limite de 8 classés.

Des récompenses spécifiques supplémentaires sont prévues pour les gagnants du Circuit Régional Grand-Est de la discipline concernée ; leur nature et leur mode de remise sont décidés par la Commission Régionale de la discipline concernée. Par exemple, la remise pourra avoir lieu en fin de saison lors de l'Assemblée Générale du CRE.

3. L'Organisateur Délégué s'engage à rendre les épreuves du Circuit ou du Championnat abordables financièrement et à fixer pour montant maximum d'engagements :

- en Club : 18 EUR
- en Amateur : 22 EUR

Des épreuves avec des montants d'engagement supérieures pourront être organisées mais ne seront pas éligibles aux labels régionaux.

L'Organisateur Délégué doit ouvrir aux engagements toutes les épreuves prévues par le Règlement du Circuit Régional de la discipline concernée.

4. L'Organisateur Délégué s'engage à transmettre au CRE Grand-Est (par courriel à contact@cregrandest.fr) **dans la semaine qui suit le Championnat**, les éléments suivants :

- Résultats des épreuves "Circuit" et/ou "Championnats" (à ne pas confondre avec les résultats officiels des épreuves supports), à savoir les classements et notes uniquement des concurrents licenciés dans le Grand-Est
- Photos des podiums (format JPEG de préférence),

Le CRE Grand-Est pourra missionner un Délégué pour vérifier sur le terrain l'application du règlement.



_ ACCUSÉ RÉCEPTION CHARTE « ORGANISATEUR » 2025

(à renvoyer par courriel à contact@cregrandest.fr)

Je soussigné(e) Nom Prénom

..... Agissant au nom de (Organisateur Délégué)

.....

Certifie avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et m'engage à les respecter lors du Championnat suivant :

Discipline Date : Lieu

: Fait à le

.....

Signature du représentant de l'Organisateur Délégué et Cachet de la structure

*Document joint : Règlement du Circuit Régional Equitation Western CRE Grand-Est 2025